



Paris, le 28 avril 2020

---

### Conjoncture : variations sur l'ampleur de la récession

---

Cher(e)s camarades,

Ces dernières semaines, plusieurs instituts ont essayé de mesurer l'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie. Avec des méthodologies différentes, ces évaluations aboutissent à peu près aux mêmes ordres de grandeur : l'économie française fonctionnerait à 35 % en-dessous de la « normale » pendant le confinement, ordre de grandeur confirmé par l'INSEE dans un nouveau point de conjoncture paru le 23 avril. Cela signifie que lors des deux premières semaines de mars, les 2/3 de l'économie française était en activité. La consommation des ménages serait quant à elle inférieure de 33 % à sa normale. L'INSEE souligne toutefois un très léger regain d'activité ces dernières semaines, en particulier dans l'industrie et le bâtiment, où certaines entreprises auparavant à l'arrêt ont repris une partie de leur activité.

Dans les secteurs d'activité, c'est la construction qui connaît la plus forte chute d'activité de 79%, au 23 avril contre -88 % fin mars. L'industrie baissait de 43% et les services marchands de 38%. Selon la Banque de France, dans l'industrie, les secteurs les plus affectés par la baisse d'activité sont l'industrie automobile, la métallurgie et les fabrications de machines et équipements. L'industrie agroalimentaire et l'agriculture restaient moins touchées par les restrictions.

Les services marchands révèlent des situations hétérogènes : l'hôtellerie, la restauration, les loisirs étaient sévèrement impactés tandis que l'activité des télécommunications, assurances s'accroissait. La consommation des ménages chutait également de 35 % par rapport à une consommation d'une semaine « normale ». Le poste de consommation le plus touché est celui des produits industriels (matériel de transport, textile) tandis que la consommation d'électricité, d'eau, produits pharmaceutiques est stable ou augmente.

Pour le premier trimestre, la Banque de France a estimé à 6% le recul de l'activité dans une note publiée le 8 avril, constatant que la baisse de l'activité concerne tous les secteurs, malgré une ampleur inégale. Toujours selon la Banque de France, « *il faut remonter au 2ème trimestre 1968, marqué par les événements du mois de mai, pour retrouver une baisse trimestrielle de l'activité du même ordre de grandeur. Le PIB avait alors chuté de -5,3 %, avant de rebondir de +8,0 % au 3ème trimestre 1968.* ».

Les perspectives économiques de l'institut patronal Rexecode envisageaient de leur côté un recul de 6 points du PIB par rapport aux prévisions initiales, dans l'hypothèse d'un confinement de deux mois. **Selon l'INSEE, un confinement de deux mois correspondrait également à une chute du PIB de 6 %.**

Cela repose sur l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité aux trimestres suivants (donc ni rebond de l'activité, ni activité inférieure).

Le 14 avril au matin, le ministre Bruno Lemaire indiquait que la récession serait plutôt de l'ordre de 8%, chiffre inscrit dans la nouvelle loi de finances rectificative adoptée cette semaine par le Parlement. Le déficit public se creuserait plus que prévu, à environ 9% du PIB tandis que **la dette augmenterait à 115 %**.

Les perspectives en sortie de confinement sont particulièrement incertaines mais l'INSEE prévient que rien n'augure d'un rebond économique rapide, compte tenu de l'incertitude sur le scénario sanitaire, qui s'ajoute à l'incertitude sur le comportement des ménages et des entreprises dans ce contexte inédit.

L'OFCE partage ce pessimisme, soulignant que le risque est grand de voir s'enclencher une spirale récessive : faillites et réduction de l'emploi conduiraient à une réduction du revenu des ménages qui alimentera la réduction de l'activité.

Outre les effets immédiats du confinement sur l'activité (chute de la consommation et de l'investissement, fermetures de magasins, immobilisation d'une grande partie de la population), un confinement plus long mais surtout l'après pourraient selon l'OFCE entraîner d'autres effets :

- Les risques financiers et bancaires par exemple pourraient aggraver la récession ou la rupture de stocks de produits intermédiaires nécessaires à la production.
- L'éventualité d'un plan de relance (inconnu à ce jour) et ses conséquences ne peuvent pas non plus être prise en compte à ce stade, tout comme les effets prix (impact de la baisse des prix du pétrole sur la consommation par exemple).
- En ce qui concerne la balance extérieure, cela dépendra de l'ampleur de l'épidémie et de la relance dans les autres pays mais aussi des conditions de reprise du tourisme international. La France étant un pays touristique, cela peut avoir des répercussions durables sur le PIB.
- Enfin, il est difficile d'envisager comment la consommation évoluera (saisonnalité, report de la consommation de certains produits ou perte sèche pour les services).

### **Quel impact sur l'emploi ?**

Le premier impact aujourd'hui visible immédiatement sur l'emploi, c'est la mise en activité partielle, de plus de 10 millions de salariés, soit environ la moitié des salariés du privé. Plus d'un million de demandes avaient été déposées le 21 avril pour près de 976 000 établissements. La majorité des salariés 57 % qui ont fait l'objet d'une demande d'activité partielle depuis le 1er mars travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés. Quatre secteurs concentrent 59 % des effectifs concernés : commerce et réparation automobile, hébergement et restauration, construction et Activités de services spécialisés, scientifiques et techniques.

L'OFCE réduit toutefois l'estimation du nombre de salariés effectivement placés en chômage partiel à 5,3 millions compte tenu notamment de l'écart entre les demandes d'autorisation et le recours effectif

au chômage partiel par les entreprises. L'OFCE estime également que 1,2 million de salariés et 100 000 non-salariés sont concernés par le dispositif de garde d'enfant.

Le second impact visible est une hausse des inscriptions à Pôle emploi. Les indicateurs du marché du travail publiés lundi 27 avril par la DARES sont particulièrement inquiétants, malgré le recours massif à l'activité partielle. Ainsi, 246 100 personnes supplémentaires sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi en catégorie A, soit une hausse de +7,1% en un mois, la plus forte hausse depuis 1996 ! Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégorie B et C) augmente également de 3,1%.

Les entrées en catégorie A, B et C sont en nette hausse (+5,5%). Cela provient, comme en avait alerté FO, d'une forte augmentation des inscriptions pour fins de missions d'intérim (multiplication par 2,5 +45 300) et fins de contrats courts (+29 800). Est également enregistrée une hausse de +22% des inscriptions pour licenciement économique, loin des premiers résultats publiés selon lesquels ces mauvais chiffres s'expliquent par l'absence d'embauches des entreprises. FO craignait aussi des effets d'aubaine du confinement par certaines entreprises pour opérer des licenciements. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que de nombreuses entreprises, y compris des grands groupes, envisagent déjà « des réductions d'emplois potentiellement plus importantes qu'annoncées ».

A l'avenir, l'évolution de l'emploi dépendra des modalités du déconfinement et du rythme de la reprise, qui s'annonce progressive selon les secteurs. L'emploi dépendra aussi de l'évolution du dispositif d'activité partielle à l'issue de la situation d'urgence sanitaire qui aujourd'hui « gèle » les décisions de licenciements, mais qu'en sera-t-il demain ?

### **Quel impact sur les finances publiques ?**

Selon l'OFCE, l'Etat devrait venir compenser une partie des pertes par le déficit public en amortissant la chute de la demande (stabilisateurs automatiques, dispositifs en place comme l'activité partielle). Mais l'institut se veut prudent et indique qu'il est trop tôt pour proposer une estimation fiable. Le second PLFR confirme un déficit de l'ordre de 90 milliards d'euros, soit une dégradation de 74 milliards par rapport à la LFR de mars, répartie entre 40 milliards de dépenses supplémentaires liées à la crise et 34 milliards de pertes de recettes fiscales et non fiscales.

Le débat sur la fiscalité ne fait que commencer. Le ministre de l'économie a pris les devants en indiquant « qu'on ne relance pas l'économie en augmentant les impôts ». Pour FO, la fiscalité est surtout une question de redistribution des richesses. C'est pour cela que nous appelons à une réforme fiscale pour une plus grande progressivité de l'impôt et à rediriger les richesses vers l'économie réelle via la limitation de la spéculation boursière et la taxation des transactions financières.

Amitiés syndicalistes,

**Nathalie HOMAND**  
Secrétaire confédérale

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général